



COMITÉ PROVINCIAL DES ARBITRES

Mémo

Date : 20 septembre 2008

Destinataires : Officiels du PAEP, officielles du PAEPF, membres des comités du CALP, CPA et arbitres en chef régionaux

Expéditeur : Claude Frappier, conseiller en matière de réglementation et membre du CPA
claudefrappier@hotmail.com rés. : (450) 742-5179

Objet : Gardien de but sans son bâton de gardien.

Mise en situation,

Un gardien peut utiliser un bâton de joueur quant il a brisé ou perdu son bâton et cela jusqu'au prochain arrêt du jeu. Dans le simple lettre; plusieurs équipes n'ont qu'un seul gardien de but .S'il brise son bâton dans l'échauffement avant partie et qu'il n'a pas de bâton de remplacement: peut-il utiliser un bâton de joueur pour commencer le match ?

Réponse:

Non, il ne peut pas. Voir Article 3.3 Les bâtons

- (c) La longueur du bâton de gardien de but ne dépassera pas 1,4 m (55 po) du talon au bout du manche. La lame du bâton de gardien de but n'excédera pas 8,89 cm (3 1/2 po) et ne sera pas moins de 7,62 cm (3 po) de large en aucun point sauf au talon, où elle n'excédera pas 11,43 cm (4 1/2 po) de large; la longueur de la lame du bâton n'excédera pas 39,37 cm (15 1/2 po) du talon au bout de la lame. La partie élargie du bâton de gardien de but s'élevant le long du manche à partir de la lame n'excédera pas 66,04 cm (26 po) à partir du talon et ne sera pas plus de 8,89 cm (3 1/2 po) ni moins de 7,62 cm (3 po) de large.
- (d) Une punition mineure sera imposée à tout joueur, incluant un gardien de but, qui utilise un bâton non conforme aux dimensions stipulées dans cet article.

S'il ne trouve pas de bâton de gardien de but, il peut continuer à garder les buts sans bâton.